Commune de May en Multien
Seine-et-Marne

May en Multien, le 18 juillet 2025

Objet : Dossier d'inscription à la restauration scolaire

Madame, Monsieur,

Il convient de constituer le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) à la restauration scolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

La commande des repas se fait par le biais d'internet via le « portail familles » du logiciel 3douest. Cette application est accessible depuis tout ordinateur connecté à internet et ne nécessite aucune installation. Le logiciel a été conçu pour le plus grand nombre d'utilisateurs et ne demande pas de connaissances informatiques particulières pour s'en servir. Vous avez donc accès à un « portail parents » qui vous permettra :

- la saisie et la visualisation de vos informations personnelles,
- la commande des repas, la visualisation des factures,
- la visualisation et le dépôt de documents divers (menus, certificats médicaux etc.)
- le paiement en ligne : en carte bleue, par virement ou prélèvement de préférence.

Afin d'inscrire votre (vos) enfant(s) à la restauration scolaire, il vous est demandé de rapporter au secrétariat de la mairie le(s) dossier(s) **COMPLET**(s) comprenant :

- la fiche de renseignements et la fiche sanitaire jointes, signées par le responsable légal,
- L'imprimé droit à l'image rempli et signé,
- L'attestation de non allergie alimentaire, remplie et signée,
- La photocopie des vaccins du carnet de santé de l'enfant (vaccins à jour),
- L'attestation d'assurance responsabilité civile 2025/2026, (obligatoire)
- L'attestation de secours d'urgence.

Le service de la restauration scolaire sera activé uniquement après réception du dossier **complet**.

Le règlement intérieur de la cantine peut être consulté via « l'espace documents » de votre portail famille 3douest.

Par délibération du conseil municipal du 8 avril 2025, le prix du repas est fixé à 5€45 et à 3€10 lorsqu'il est pris dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I). Le repas « PAI « est fourni par la famille. A noter que le coût du repas intègre le coût du périscolaire méridien fixé à 1€35.

A noter, que vous avez **jusqu'au jeudi à 12 heures** pour commander vos repas pour la semaine suivante.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La municipalité